

Ville de Beaucourt

Monsieur	PERRIN	Cédric	
Madame	POUDEROUX	Christine	
Madame	RAHAL	Nadia	
Madame	RAYOT	Colette	Excusée – démission reçue le 15 avril 08
Madame	REBUFFONI	Béatrice	Excusée
Monsieur	RENAUD	Luc	Excusé
Madame	TISSERAND	Bénédicte	
Monsieur	TOURNIER	Jean-Claude	
Madame	VENDEOUX	Annie	
Monsieur	VOISARD	Pascal	Procuration à mme POUDEROUX

Le quorum étant atteint, Jeanne MONNIN ouvre la séance du conseil municipal.

Elle propose Mme Josette BESSE comme secrétaire de séance.

Du fait du contexte particulier de cette séance, Jeanne MONNIN tient à faire une courte déclaration.

Lundi 7 avril 2008, Cédric PERRIN, alors Maire de Beaucourt, et l'ensemble de ses 8 adjoints, ont adressé à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort, une lettre individuelle de démission de leur poste au sein de la municipalité. Ils demeurent cependant conseillers municipaux.

Chacune de ces 9 démissions a été acceptée par courrier de Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort, en date du même jour, le 7 avril 2008.

Conformément à la loi, Jeanne MONNIN précise avoir donc remplacé Monsieur le Maire dans la plénitude de ses fonctions comme cela est expliqué dans le point 1 du rapport de présentation.

Elle a alors décidé de provoquer une élection du Maire et des adjoints dans les meilleurs délais (dans le respect des 5 jours francs).

Cette démission collégiale était motivée par les faits suivants.

Lors d'un contact téléphonique en date du 28 mars 2008, Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort a interpellé Cédric PERRIN sur la légalité de l'élection du Maire et des adjoints du 15 mars 2008 et lui a demandé d'interroger Monsieur MORANDINI, Madame RAYOT et Monsieur PECHIN sur l'effectivité de leur démission.

Afin de clarifier cette situation, trois courriers recommandés avec accusés de réception ont été adressés le 31 mars 2008 à Monsieur MORANDINI, Madame RAYOT et Monsieur PECHIN afin qu'ils fassent connaître précisément leurs intentions. Il n'a pas été donné suite à ces courriers.

Alors que le conseil municipal doit adopter, ce jour, le compte administratif 2007 et le budget primitif 2008, il convenait d'assurer la qualité et la continuité de l'action municipale en conduisant, notamment, les trois conseillers municipaux de la liste « Beaucourt Confiance » à se prononcer sur leurs véritables intentions et ce, au plus tôt.

Ville de Beaucourt

C'est pour ces motifs et afin d'éviter que la validité des délibérations puisse, pour quelque motif que se soit, être contestée, que le Maire et ses adjoints ont décidé de soumettre au conseil municipal, une nouvelle fois leur élection.

Madame Françoise GACHOT demande la parole afin de lire un texte au nom du groupe d'opposition. Madame MONNIN lui accorde la parole et Madame GACHOT lit donc le texte suivant :

Les élus du groupe « Aimer Beaucourt » font la déclaration suivante :

« Monsieur PERRIN, Mesdames et Messieurs de la majorité municipale, nous avons toujours respecté le suffrage universel et nous n'acceptons pas d'être mis en cause à ce sujet dans la lettre adressée aux Beaucourtois.

De qui se moque-t-on ? Pourquoi insulter la moitié des Beaucourtois en brocardant ses représentants, notamment ceux de la liste « Aimer Beaucourt » ?

Monsieur PERRIN, vous avez été impatient de revêtir les habits de Maire et, dans votre précipitation, vous n'avez pas été attentif au contenu des trois lettres des élus de la liste de Monsieur MORANDINI. Vous avez vu des démissions là où il n'y avait que des refus de siéger.

Vous parlez d'entraves. Où sont-elles ? Demander si l'on peut siéger valablement quand il manque trois élus comme nous l'avons fait, est-ce vraiment une entrave ? Solliciter l'avis du Préfet comme nous l'avons demandé, est-ce une entrave ?

Par contre, nos questions ont permis au Préfet de constater par lui-même qu'il n'y avait pas eu « démission » légalement parlant.

De plus, Monsieur PERRIN, vous parlez de la justice qui a été saisie. Ceci est une autre affaire. Nous en reparlerons en temps et lieu car elle n'est pas à l'origine de votre erreur sur les démissions. Ne mélangez pas tout.

Ayez un minimum de rigueur dans les analyses qui ont amené à votre démission de la fonction de Maire.

Le groupe « Aimer Beaucourt » n'accepte pas d'être accusé de faire entrave ou blocage. Nous refusons de porter la responsabilité de votre démission qui n'est due qu'à votre fébrilité.

Nous sommes, pour notre part, déterminés à travailler dans le respect de la loi, pour le bien de tous les Beaucourtois.

Signé : Guy BERTHELOT, Luc RENAUD, Béatrice REBUFFONI et Françoise GACHOT.

Jeanne MONNIN propose ensuite d'aborder le point 1.

L'élection du Maire

L'élection des adjoints au Maire

1 – Élection du maire et des adjoints

Ville de Beaucourt

Rapporteur : Jeanne MONNIN

Du fait de l'empêchement de M. le Maire et des adjoints, démissionnaires, Jeanne MONNIN informe le conseil qu'elle prend la présidence du conseil municipal conformément à l'article L 2121-17 du CGCT. Elle fait un appel des conseillers municipaux.

Élection du Maire :

Elle rappelle qu'il s'agit d'un scrutin à bulletin secret à la majorité absolue. Il n'y pas d'obligation de candidature. Chaque conseiller municipal indique un NOM sur un bulletin.

Sans opposition, Jean-Claude TOURNIER et Stéphane FROSSARD sont désignés comme assesseurs et Laure MONNIN comme secrétaire.

Recensement des votes :

Conseillers présents ou représentés : 25	Résultats :	Cédric PERRIN : 22 voix
Votants : 25		Guy BERTHELOT : 2 voix
Blancs et nuls : 1		Blanc : 1
Suffrages exprimés : 24		
Majorité absolue : 13		

Est élu Maire : Monsieur Cédric PERRIN, avec vingt-deux voix.

Monsieur Cédric PERRIN prend la présidence de la séance.

Avant de procéder à l'élection des adjoints, Monsieur le Maire souhaite faire une déclaration.

« Mesdames et Messieurs, mes chers collègues,

Je vous remercie une fois de plus pour la confiance que vous venez de me témoigner.

Avant de passer à l'élection des adjoints, je souhaite vous dire quelques mots afin de vous éclairer sur la situation.

Nous nous serions aisément passés de cet événement inhabituel dans la vie d'un conseil municipal.

Je souhaite très brièvement vous rappeler que, contrairement à ce que certains affirment ces jours ci, le conseil municipal était valablement réuni le 15 mars dernier, lors de l'élection du maire et des adjoints.

Le conseil est réputé complet aussi longtemps que la totalité des membres d'une liste n'a pas démissionné. Nous pouvions donc délibérer valablement, même si tous les conseillers n'étaient pas présents physiquement. Au sens de la loi, le conseil était réputé complet.

J'en veux pour preuve la séance du conseil d'aujourd'hui qui compte plusieurs absents, dont Monsieur BERTHELOT et qui pourtant peut délibérer valablement. Si Monsieur BERTHELOT avait raison, jamais nous ne pourrions élire le maire, une simple absence empêchant systématiquement le déroulement de la séance du conseil municipal.

Le 15 mars dernier, le problème était tout autre.

En effet, nous avons, convoqué les trois conseillers municipaux de la liste Beaucourt Confiance élus le 9 mars. Ceux ci ont choisi de ne pas siéger, et ont adressé, en mairie, un courrier expliquant leur position.

Après réception de ces courriers, j'ai considéré, comme tous ceux qui ont lu ces lettres, qu'il s'agissait de démissions. Ces démissions ayant été relayées dans la presse et auprès de beaucourtois tout au long de la semaine qui a suivi l'élection du 9 mars. Le responsable de la liste ayant même affirmé et écrit que c'est la totalité de sa liste qui refuserait de siéger.

C'est donc de bonne foi que j'ai fait convoquer les 3 suivants sur la liste Beaucourt Confiance, qui ont à leur tour démissionné.

Cependant, après un entretien avec Monsieur le Préfet, celui-ci m'a demandé d'adresser un courrier aux trois personnes considérées comme démissionnaires afin de leur demander de préciser leurs positions. Ce que j'ai fait le 31 mars par courrier avec accusé réception.

Sans réponse le 7 avril, il m'appartenait de tout mettre en œuvre pour que les services de la mairie puissent travailler sereinement et pour qu'ils ne risquent pas de voir les décisions prises par le conseil contestées devant le tribunal administratif.

Le budget de la commune étant un acte fondamental de la vie municipale, je ne souhaitais prendre aucun risque quant à sa validité.

Afin d'obliger les conseillers municipaux considérés comme démissionnaires à clarifier leurs positions et pour mettre un terme à tous ces dysfonctionnements, j'ai décidé de proposer ma démission du poste de Maire à Monsieur le Préfet.

Mes adjoints ont fait de même.

Le Préfet a accepté nos démissions et nous voici aujourd'hui réunis pour repartir sur des bases saines.

Cette démission, vous vous en doutez, était un acte mûrement réfléchi.

Lorsque l'opposition affirme dans un tract mensonger que je me serais ridiculisé et que personne ne m'obligeait à démissionner je leur rappelle que c'est eux qui ont saisi le Préfet.

A la lecture de leur dernière prose, je suis partagé entre deux sentiments :

- celui, naïf, qui consiste à croire qu'ils n'ont pas compris la manière dont les choses se sont passées,
- et celui, plus grave, qui consiste à croire qu'ils écrivent des contrevérités en sachant pertinemment qu'ils mentent aux beaucourtois.

Personnellement, je n'ai pas l'habitude de subir les événements et j'avais le devoir de sortir de cette situation.

J'aimerais, si vous me permettez, remercier tous les membres du personnel de la mairie pour la patience dont ils ont dû faire preuve pendant le mois difficile qui vient de se dérouler et en particulier à Manuel RIVALIN pour sa disponibilité.

Je remercie également mes adjoints qui, pour certains, effectuent un début de premier mandat extrêmement compliqué, mais très formateur. Je remercie Jeanne MONNIN pour son dévouement au bon fonctionnement de notre collectivité.

Pour conclure, je sais que les périodes électorales sont riches en querelles mais je pense aussi qu'il faut savoir en sortir et passer au travail.

J'espère désormais, qu'après ces événements et l'image désastreuse qu'ils infligent à la démocratie locale, chacun acceptera le verdict des urnes et que nous pourrons enfin travailler sereinement. »

Ville de Beaucourt

Françoise GACHOT demande la parole pour une intervention.
M. le Maire lui indique qu'elle pourra parler après l'élection des adjoints.

Point 1 (suite) – Élections des adjoints

M. le Maire propose d'aborder la seconde partie de ce point 1 avec l'élection des adjoints.

Il rappelle qu'en application des articles L2122-1 à L2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de 8 adjoints au maire au maximum.

Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 8 adjoints.

Il est proposé de maintenir ce chiffre à 8. Pas d'opposition.

Scrutin

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L 2122-7-2 du CGCT, « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.»

Les listes doivent être déposées avant l'élection. Les listes peuvent être incomplètes mais doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Une liste est présentée par la majorité.

Les assesseurs rejoignent M. le Maire et les conseillers municipaux procèdent au vote.

M. le Maire proclame les résultats. Les adjoints sont immédiatement installés dans leurs fonctions. Ils prennent rang dans l'ordre de la liste.

Les adjoints et délégations sont :

1^{er} adjoint

Jean-Claude TOURNIER

Bâtiments/Sécurité/Assainissement/ Eau /Associations patriotiques/Commerce

2^{ème} adjoint

Josette BESSE

Cadre de Vie /Environnement/Propreté/Fêtes et Cérémonies /Tourisme/Cimetières

3^{ème} adjoint

Bénédicte TISSERAND

Éducation / Affaires Scolaires/Petite Enfance - Enfance/Ecole Municipale de Musique et d'Arts Plastiques

Ville de Beaucourt

4^{ème} adjoint

Charly FISCHER

Culture/Vie associative/Information

5^{ème} adjoint

Catherine CLAYEUX

Affaires Sociales / Logement / Emploi

6^{ème} adjoint

Bernard LIAIS

Développement urbain / Urbanisme/Voirie/Eclairage public

7^{ème} Adjoint

Didier MILBERGUE

Sports/Jeunesse - Adolescence/Forêts

8^{ème} adjoint

Marie-Lise LHOMET

Personnes Agées et Handicapées

M. le Maire rappelle que les membres du bureau doivent signer les PV d'élection à la fin de la séance.

Cédric PERRIN souhaite la bienvenue à Monsieur Daniel PECHIN et à l'ensemble des conseillers municipaux. Il informe l'assemblée de la démission de Monsieur Antoine MORANDINI et de Mme Colette RAYOT au sein de l'assemblée délibérante et donne lecture de leur lettre.

Avant de reprendre le rapport et la suite de l'ordre du jour, M. le Maire demande s'il y a des **questions diverses** qu'un conseiller souhaite aborder ?

Sans proposition, M. le Maire indique qu'il souhaite apporter trois rapports complémentaires à l'ordre du jour :

- une motion contre la fermeture d'une classe à l'école Centre B,
- une demande de subvention pour des travaux dans l'église ,
- une ouverture de poste permettre un avancement de grade à un agent.

Les projets de rapports sont sur les tables.

ORGANISMES EXTÉRIEURS

2 - Élections des représentants du conseil municipal

AÉROPARC

Ville de Beaucourt

Suffrages exprimés : 25

Sont désignés à l'unanimité pour chacun des candidats :

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPLÉANTS</i>
Jean-Claude JACOB	Jean-Claude TOURNIER
Stéphane FROSSARD	Marie-Lise LHOMET
Jeanne MONNIN	Pascal VOISARD
Guy BERTHELOT	Béatrice REBUFFONI

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES

Suffrages exprimés : 25

Pour : 23

Abstentions : 2 (Françoise Gachot, deux voix)

Est désigné à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i>TITULAIRE</i>	
Didier MILBERGUE	23 voix pour et 2 abstentions

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Suffrages exprimés : 25

Une seule liste a été proposée au vote. Elle obtient l'unanimité des voix.

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPLÉANTS</i>
Bernard LIAIS	Pascal VOISARD
Jean-Claude TOURNIER	Jean-Claude JACOB
Hamid HAMLIL	Yazid CHAUCHE
Laure MONNIN	Annie VENDÉOUX
Luc RENAUD	Guy BERTHELOT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suffrages exprimés : 23

Nuls : 2

Une seule liste a été proposée au vote. Elle obtient l'unanimité des suffrages exprimés.

<i>TITULAIRES</i>
Catherine CLAYEUX
Marie-Lise LHOMET
Annie VENDÉOUX
Béatrice LOCATELLI
Françoise GACHOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Suffrages exprimés : 23

Nuls : 2

Sont élus au scrutin secret à l'unanimité des suffrages exprimés :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
------------	-----------

Cédric PERRIN	Hamid HAMLIL
Jean-Claude TOURNIER	Stéphane FROSSARD
Bernard LIAIS	Béatrice LOCATELLI
Claude GIRARD	Christine POUDEROUX
Jean-Claude JACOB	
Josette BESSE	

COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Suffrages exprimés : 25

Pour : 23

Abstentions : 2 (Françoise Gachot, deux voix)

Sont désignés à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i>TITULAIRE</i>		<i>SUPPLÉANT</i>	
Hamid HAMLIL	23 voix pour et deux abstentions	Catherine CLAYEUX	23 voix pour et deux abstentions

COMITÉ DE GESTION DE LA MAISON BLANCHE

Suffrages exprimés : 25

Pour : 23

Abstentions : 2 (Françoise Gachot, deux voix)

Est désignée à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i>TITULAIRE</i>	
Marie-Lise LHOMET	23 voix pour et deux abstentions

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA COHÉSION SOCIALE

Suffrages exprimés : 25

Pour : 23

Abstentions : 2 (Françoise Gachot, deux voix)

Sont désignées à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i>TITULAIRE</i>		<i>SUPPLÉANT</i>	
Catherine CLAYEUX	23 voix pour et deux abstentions	Nadia RAHAL	23 voix pour et deux abstentions

COMMISSION DES FINANCES

Suffrages exprimés : 25

Sont désignés à l'unanimité :

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
<i>Cédric PERRIN</i>	<i>Laure MONNIN</i>
<i>Yazid CHAUCHE</i>	<i>Hamid HAMLIL</i>
<i>Jean-Claude TOURNIER</i>	<i>Didier MILBERGUE</i>
<i>Charly FISCHER</i>	<i>Bénédicte TISSERAND</i>
<i>Jean-Claude JACOB</i>	<i>Bernard LIAIS</i>
<i>Guy BERTHELOT</i>	<i>Béatrice REBUFFONI</i>

COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

Suffrages exprimés : 25

Pour : 23

Abstentions : 2 (Françoise Gachot, deux voix)

Sont désignés à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i>TITULAIRES</i>		<i>SUPPLÉANTS</i>	
Cédric PERRIN	23 voix pour et deux abstentions	Hamid HAMLIL	23 voix pour et deux abstentions
Jean-Claude TOURNIER	23 voix pour et deux abstentions	Annie VENDÉOUX	23 voix pour et deux abstentions
Josette BESSE	23 voix pour et deux abstentions	Jeanne MONNIN	23 voix pour et deux abstentions

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA STATION D'ÉPURATION

Suffrages exprimés : 25

Sont désignés à l'unanimité :

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
Jean-Claude TOURNIER	Jean-Claude JACOB
Hamid HAMLIL	Stéphane FROSSARD
Didier MILBERGUE	Christine POUDEROUX
Bernard LIAIS	Claude GIRARD
Guy BERTHELOT	Luc RENAUD

CORRESPONDANT DÉFENSE

Suffrages exprimés : 25

Pour : 23

Abstentions : 2 (Françoise Gachot, deux voix)

Est désigné à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i>TITULAIRE</i>	
Jean-Claude TOURNIER	23 voix pour et deux abstentions

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE

Suffrages exprimés : 25

Pour : 23

Abstentions : 2 (Françoise Gachot, deux voix)

Sont désignées à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i>TITULAIRE</i>		<i>SUPPLÉANT</i>	
Laure MONNIN	23 voix pour et 2 abstentions	Marie-Lise LHOMET	23 voix pour et 2 abstentions

MAISON POUR TOUS (Conseil d'Administration)

Ville de Beaucourt

Suffrages exprimés : 25

Pour : 23

Abstentions : 2 (Françoise Gachot, deux voix)

Sont désignés à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i>TITULAIRES</i>	
Charly FISCHER	23 voix pour et 2 abstentions
Jeannette HEYBERGER	23 voix pour et 2 abstentions

RÉGITEL

Suffrages exprimés : 25

Sont désignés à l'unanimité :

<i>TITULAIRES</i>
Jean-Claude TOURNIER
Cédric PERRIN
Christine POUDEROUX
Jean-Claude JACOB
Yazid CHAUCHE
Stéphane FROSSARD
Claude GIRARD
Béatrice REBUFFONI
Luc RENAUD

SIAGEP (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion des Équipements Publics)

Suffrages exprimés : 25

Sont désignés à l'unanimité :

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
Hamid HAMLIL	Jean-Claude TOURNIER
Jean-Claude JACOB	Didier MILBERGUE
Christine POUDEROUX	Bernard LIAIS
Béatrice REBUFFONI	Françoise GACHOT

SIISMAD (Syndicat Intercommunal des Installations Sportives Mises A Disposition des Élèves du second degré)

Suffrages exprimés : 25

Pour : 23

Abstentions : 2 (Françoise Gachot, deux voix)

Sont désignés à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i>TITULAIRE</i>		<i>SUPPLÉANT</i>	
Yazid CHAUCHE	23 voix pour et 2 abstentions	Jean-Claude JACOB	23 voix pour et 2 abstentions

SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun)

Suffrages exprimés : 25

Pour : 23

Abstentions : 2 (Françoise Gachot, deux voix)

Sont désignés à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i>TITULAIRES</i>	
Cédric PERRIN	23 voix pour et 2 abstentions
Hamid HAMLIL	23 voix pour et 2 abstentions

SYNDICAT DU COLLÈGE DE BEAUCOURT

Suffrages exprimés : 25

Pour : 23

Abstentions : 2 (Françoise Gachot, deux voix)

Sont désignées à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i>TITULAIRES</i>	
Béatrice LOCATELLI	23 voix pour et 2 abstentions
Bénédicte TISSERAND	23 voix pour et 2 abstentions

SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples)

Cette désignation est de la compétence de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

A la demande de la Communauté de Communes du Sud Territoire, la Ville de Beaucourt propose des noms pour cette désignation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la liste ci-dessous :

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
Cédric PERRIN	Hamid HAMLIL
Jean-Claude TOURNIER	Stéphane FROSSARD
Bernard LIAIS	Béatrice LOCATELLI
Claude GIRARD	Christine POUDEROUX
Jean-Claude JACOB	Marie-Lise LHOMET
Josette BESSE	Jeanne HEYBERGER
Béatrice REBUFFONI	Guy BERTHELOT

CULTURE et ANIMATIONS

3 - Informatisation de l'inventaire et numérisation des collections – Demande de subvention à la DRAC

Rapporteur : Cédric PERRIN

L'embauche d'une chargée de mission collections au Musée Japy a permis d'engager le travail de rangement et de récolement de la collection. Ce travail doit être accompagné de deux opérations complémentaires :

1. La vérification et mise à jour de l'inventaire informatisé.

2. La numérisation de la collection.

Cette opération nécessite l'achat de matériel photographique de qualité et de logiciels spécialisés. Une partie du temps de travail de la chargée de mission y sera consacré.

Objectifs poursuivis :

- Se conformer à la loi relative aux Musées de France (inventaire, récolement).
- Mieux connaître la collection et la rendre plus accessible.
- En déduire la politique d'acquisition.
- Préparer le déménagement du musée.
- Faciliter les recherches d'objets dans la collection.
- Offrir une meilleure visibilité du musée.

Le coût de cette première tranche de projet est estimé à 13 295 €.

Pour couvrir les frais liés à cette opération, la Ville de Beaucourt sollicite une aide financière de l'Etat - Ministère de la Culture (via la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté) d'un montant de 4.000 €.

Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Montant
Dépenses liées à la réalisation de l'action	4 495	Ville de Beaucourt	6 020
Appareil photo	1000	Subventions des autres collectivités territoriales Conseil Général du Territoire de Belfort (salaire chargée de mission)	3 275
Kit éclairage photo	1200		
Fonds photo + tente de prise de vues	400		
Mobilier rangement + dossiers	885		
Papeterie	700		
Logiciel Photoshop (x2) CD et DVD pour sauvegardes	200		
	110		
	8 800		
Frais de personnel, de structure liés au projet	7 800	Subventions de l'Etat	4 000
30% du salaire « chargée de mission inventaire »	1 000	Ministère de la culture (DRAC)	
Formations			
Total	13 295	Total	13 295

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le présent plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

4 - Vente d'ouvrage en dépôt dans la boutique du Musée Japy - Tarif

Rapporteur : Cédric PERRIN

Afin de diversifier les articles en vente proposés à ses visiteurs, le Musée municipal Japy pourrait ajouter deux ouvrages dans sa boutique :

- *Barbier photographe* de Pierre et Anne CROISSANT : ouvrage de photographies de la fin du XIX^e siècle sur le Pays de Montbéliard. Prix de vente : 53 € (payé 46 € à l'éditeur) Recette : 7 €
- *L'horlogerie au fil du temps et son évolution en Franche-Montagne* de Michel Simonin. Prix de vente : 25 € (payé 20 € à l'éditeur) Recette : 5 €

Ces ouvrages seraient pris en dépôt, ce qui n'occasionne aucune dépense.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de vente des deux nouveaux ouvrages précités dans la boutique du Musée, valide les modalités d'acquisition auprès des éditeurs et le tarif de vente.

5 - Opération de numérisation des collections Tranche 5 – Demande de subvention à la DRAC

Rapporteur : Cédric PERRIN

Dans le cadre de l'inventaire des collections et en lien avec les programmes nationaux et régionaux de numérisation des collections, les Musées des Techniques et Cultures Comtoises (MTCC) organisent leur cinquième campagne photographique professionnelle. Les objectifs sont : valorisation des collections, exportation des données vers les bases nationales, bénéfice de clichés haute-définition exploitables pour la promotion du musée et l'édition.

Le coût de cette opération est estimé à 5.600 €.

Pour couvrir les frais liés à cette opération, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière de l'Etat - Ministère de la Culture (via la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté) d'un montant de 1.960 €, ainsi qu'une aide du Conseil Régional de 1.960 € selon le plan de financement suivant.

Nature des Dépenses	Montant des Dépenses	Nature des Recettes	Montant des Recettes
Prestations	5.600	Ville de Beaucourt	1.680
(Vacations, Achats petit matériel , Autres dépenses)		Subventions de l'Etat	
		Ministère de la culture (DRAC)	1.960
Total des Dépenses :	5.600	Conseil Régional	1.960
		Subventions des autres collectivités territoriales	
		Autres recettes	
		Total des recettes :	5.600

FINANCES

6 - Indemnités du Maire et des adjoints

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le calcul des indemnités de fonction des membres des conseils municipaux est fixé en application du code général des collectivités territoriales (art.L.2123-20 et suivants) complété par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

L'enveloppe globale mensuelle prévue par la loi est constituée d'une enveloppe de base et de majorations comme suit :

1 – Enveloppe de base

* Indemnité du Maire : 55 % de l'indice brut 1015

* Indemnité des Adjoints 22 % de l'indice brut 1015 x 8 adjoints

2 – Majorations

Une majoration de 15 % est accordée au Maire d'une commune chef-lieu de canton.

L'application de ces règles conduit pour Beaucourt à une enveloppe mensuelle globale de 8 940.02 euros.

3 – Conseillers délégués

Il est rappelé que les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions en application de l'article L.2122.18 peuvent également percevoir une indemnité

Considérant que Monsieur Jean-Claude TOURNIER, 1^{er} Adjoint, percevra par ailleurs une indemnité au titre de Vice-président de la Communauté de Commune du Sud Territoire, il est proposé de lui verser une indemnité égale à 18 % de l'indice brut 1015.

Aussi, il est proposé de réserver sur l'enveloppe mensuelle globale une somme que le conseil municipal pourra affecter ultérieurement, après délibération, à un certain nombre de conseillers municipaux délégués. Il est ainsi proposé de diminuer de deux points le taux des indemnités du maire et des adjoints et de fixer les indemnités de fonction des élus comme suit :

Indemnité de fonction du Maire : 53 % de l'indice brut 1015

Indemnité de fonction du 1^{er} Adjoint : 18 % de l'indice brut 1015

Indemnité de fonction des autres Adjoints : 20 % de l'indice brut 1015

Une enveloppe mensuelle de 683 € pourra ainsi être répartie entre les conseillers délégués.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide des indemnités du Maire et des adjoints selon les modalités précitées.

La désignation et l'indemnisation des conseillers municipaux délégués feront l'objet d'une prochaine délibération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7 - Délégations du conseil municipal au Maire - Article L2122-22 du CGCT

Rapporteur : Cédric PERRIN

Dans un certain nombre de matières, le maire peut obtenir délégation du conseil municipal pour agir, en tout ou partie dans le domaine concerné, et pour la durée de son mandat.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'accorder au Maire délégation, pour la durée de son mandat :

- ▶ D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- ▶ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- ▶ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- ▶ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- ▶ De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- ▶ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- ▶ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- ▶ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- ▶ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- ▶ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- ▶ D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- ▶ D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas.
- ▶ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 euros (mille euros).
- ▶ De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- ▶ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 euros.

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que les décisions prises en application de la délégation peuvent être signées par un adjoint agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

8 - FISAC - Manifestation « Beaucourt fête Japy 2008 » - Organisation d'une Bourse horlogère

Rapporteur : Cédric PERRIN

Dans le cadre des actions mises en place pour la 1ère tranche du FISAC, il est prévu le renouvellement de la manifestation « Beaucourt fête Japy » les 20 et 21 septembre 2008.

La thématique retenue pour cette prochaine édition est l'horlogerie ainsi que les années 1900. Parmi les animations programmées, une bourse horlogère pourrait être organisée au Foyer Georges Brassens le samedi 20 septembre de 10 heures à 19 heures.

En l'absence d'opérateur privé organisant ce type de manifestation localement, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'organisation par la commune de cette bourse et décide de la tarification pour l'entrée de la bourse et la location des stands.

STAND	TARIFICATION
Entrée de la bourse	Gratuit
Table de 2 mètres x 0,60 mètres	30 €
2 tables pour un stand de 4 mètres x 0,60 mètres	60 €

URBANISME – VOIRIE - FORÊT

9 - Programme d'Aménagement du centre-ville – Tranche 3 - Demande de subventions

Rapporteur : Cédric PERRIN

Pour mémoire, la 3^{ème} tranche de travaux du centre ville concerne l'aménagement de la place Salengro.

Ces travaux pourraient commencer en 2008.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Aménagement de la Place Salengro	565 740,00 €	DGE	141 435,00 €
		Enveloppe parlementaire	25 000,00 €
		Région	97 813,00 €
		Fonds FISAC	86 765,00 €
		CCST	12 200,00 €
		Ville de BEAUCOURT	202 527,00 €
TOTAL	565 740,00 €	TOTAL	565 740,00 €

Le conseil municipal à la majorité et deux abstentions :

- valide le plan de financement du programme de travaux de l'Aménagement du Centre Ville,
- autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

10 - Projet Néolia Passage Mendès-France - Cession de terrain à l'euro symbolique

Rapporteur : Cédric PERRIN

Par délibération en date du 26 septembre 2002, le conseil municipal a décidé l'acquisition de la propriété de M. et Mme MOSER, cadastrée AL 19-224, Passage Mendès France afin de l'intégrer dans la réflexion sur l'aménagement de ce secteur du centre ville.

Ainsi, lors de la vente par adjudication du 26 octobre 2002, et après préemption sur l'adjudication, l'immeuble concerné a été acquis pour la somme de 29 000 euros.

Après déclassement de terrains attenants, l'emprise concerne dorénavant les parcelles Section cadastrale AL n° 327-328-329 pour une contenance d'1a55.

La ville propose de céder pour l'euro symbolique le terrain une fois mis à nu à Néolia afin que cette société puisse construire une cellule commerciale et quatre logements sociaux T3 en centre ville.

Compte tenu du caractère d'intérêt général du projet, le conseil municipal, à la majorité et deux abstentions, autorise le maire à signer l'acte pour la cession du terrain concerné à l'euro symbolique.

Les crédits de démolition du bâtiment existant étaient inscrits au BP 2007.

11 - FISAC - Manifestation de Pâques – Subvention et convention

Rapporteur : Cédric PERRIN

La ville de Beaucourt, maître d'ouvrage de l'opération collective de dynamisation du commerce et de l'artisanat, conformément aux articles 2 et 3 de la convention relative à la première tranche de cette opération, pourrait décider de soutenir l'Association des Commerçants et des Artisans de Beaucourt pour la mise en œuvre d'une animation commerciale sur le thème de Pâques.

Objectif et description de la manifestation :

- Créer des animations et des décorations sur le thème de Pâques.
- Générer auprès du grand public une image valorisante et attrayante du commerce local et conforter la fréquentation des commerces du centre-ville.

Cette animation a associé des partenaires locaux (associations, écoles,...) afin de dépasser le strict cadre commercial et de se positionner ainsi comme une véritable animation de ville.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'Association des Commerçants et des Artisans de Beaucourt une subvention afférente à l'animation commerciale de Pâques qui s'élèvera à 756,18 Euros pour un coût prévisionnel de l'opération de 1 400,33 Euros HT et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

12 - FISAC - Communication – Subvention et convention

Rapporteur : Cédric PERRIN

La ville de Beaucourt, maître d'ouvrage de l'opération collective de dynamisation du commerce et de l'artisanat, conformément aux articles 2 et 3 de la convention relative à la première tranche de cette opération, pourrait soutenir l'Association des Commerçants et Artisans de Beaucourt pour la réalisation et la diffusion de documents de communication au profit des entreprises commerciales et artisanales de la commune.

Description et objectifs des interventions :

- ▶ Réaliser et diffuser un dépliant collectif présentant les entreprises commerciales et artisanales de Beaucourt.
- ▶ Organiser régulièrement des insertions presse présentant pour chaque période de diffusion une catégorie de commerces.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'Association des Commerçants et des Artisans de Beaucourt une subvention afférente aux actions de communication qui s'élèvera à 2 127,58 Euros pour un coût prévisionnel de l'opération de 3 545,96 Euros HT et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

13 - Construction de 20 logements rue de Vandoncourt à BEAUCOURT - Demande de garantie

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la garantie de la commune à Territoire Habitat (Conseil d'administration du 17 décembre 2007) dans le cadre de la construction de 20 logements rue de Vandoncourt.

La garantie est sollicitée à hauteur de 243 054,00 euros représentant 50 % du **prêt PLUS FONCIER** d'un montant total de 486 108,00 euros que TERRITOIRE HABITAT contractera auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux en vigueur au moment de la signature des contrats et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 486 108 ,00 €
- Durée totale du prêt : 50 ans
- Échéances : annuelles
- Différé d'amortissement : 0
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4 ,30 %
- Taux annuel de progressivité : 0 ,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

La garantie est sollicitée à hauteur de 560 397.00 euros représentant 50 % du **prêt PLUS** d'un montant total de 1 120 794.00 euros que TERRITOIRE HABITAT contractera auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux en vigueur au moment de la signature des contrats et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 1 120 794.00 €
- Durée totale du prêt : 40 ans
- Échéances : annuelles
- Différé d'amortissement : 0
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4 ,30 %
- Taux annuel de progressivité : 0 ,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

&&&&&&&&

Une fois ces délibérations votées, M. le Maire propose d'aborder les nouveaux points à l'ordre du jour.

Au préalable, M. le Maire propose d'adopter les PV des séances des 15 et 26 mars 2008.

Les deux PV sont adoptés à l'unanimité.

Pour celui du 26, Françoise GACHOT précise que M. BERTHELOT avait indiqué qu'il ne se prononcerait sur le point 9 « **Projet Néolia Passage Mendès-France - Cession de terrain à l'euro symbolique** » que lorsqu'il aurait vu le dossier.

BUDGET PRIMITIF 2008

TAXES LOCALES

14 – Taux d'imposition – Année 2008

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2007. Cette proposition est motivée par la nécessité de ne pas augmenter la charge communale sur les ménages.

* Taxe d'habitation : 10.17 %

* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.42 %

* Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.25 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

15 – Subventions aux associations - Année 2008

Rapporteur : Cédric PERRIN

Jean-Claude TOURNIER et Claude GIRARD, en tant que Présidents d'association, indiquent qu'ils ne participeront pas au vote.

Françoise GACHOT constate que les subventions versées à certaines associations, comme le volley, par exemple, ont diminué.

Didier MILBERGUE explique que cette association ne concerne que deux personnes de Beaucourt. Par ailleurs, elle n'organise plus de matchs à Beaucourt et perçoit une subvention de la ville de Delle. Il pense que certaines associations méritent plus une subvention.

Cédric PERRIN précise que lorsqu'il n'y a pas de subvention, c'est qu'il n'y a pas eu de demande sauf pour « Amis d'Ailleurs » pour lesquels la demande est arrivée après le vote des subventions.

Il ajoute que la subvention versée à l'« Athlétic Club Beaucourtois » a baissé également car l'association ne compte plus que 19 adhérents contre 150 il y a trois ans et elle n'organise plus de manifestations.

Françoise GACHOT s'interroge à propos des 3 000 € prévus pour les « masters de pétanque ».

Cédric PERRIN répond qu'il s'agit d'une manifestation organisée l'an passé. Des subventions, à hauteur de 20 000 €, ont été octroyées par le Conseil Général et le Conseil Régional. La Ville, quant à elle, a subventionné à hauteur de 3 000 € et fourni des services.

"Vie Associative"	BP 2008	
	Ordinaire	Projet
SUBVENTIONS 2008		
ACAB (Commerçants)	1 500	
Amicale Décorés du Travail	200	
Amicale des locataires	0	
Amicale Personnel communal	0	
Amicale Sapeurs pompiers	800	500
Amis d'Ailleurs	152	
Amis de l'Orgue de Beaucourt	200	
Anciens Footballeurs (AFAB)	0	
A.C.B.	1 500	
ASBVF (Vétérans Foot)	200	
Badminton (BCBE)	600	
Beaucourt en fête	15 700	
Beaucourt Omni Sports (BOS)	1 500	
Boxing Club Beaucourtois	0	
Cavaliers Randonneurs	1 700	800
Chorale au cœur du Grammont	300	200
Club de l'amitié	122	
Ass. Peinture sur bois et porcelaine	0	

Ville de Beaucourt

CSB football	3 000	
CSB gymnastique	2 700	
CSB ski	2 850	
CSB Tennis	4 620	
Donneurs de sang	350	
EVBS	4 250	
Féeria événementiel	0	
Gaule Beaucourtoise	350	
Ginkgo	0	
Gym Volontaire	200	
Haltères Egaux	700	400
Jeunes sapeurs pompiers	0	
Judo	1 325	
Ju-JITSU	0	
Karaté Club Beaucourtois	1 300	
Kino KenKyukai (Aïkido)	200	
Maison pour tous	42 685	
Maquettes Diorama Club	300	
Parole de Jeunes	600	1 000
Passion VTT	458	
Pétanque	300	300
Sociétés patriotiques	176	
Télésud	4 000	
Twispeel group	2 100	
Provision	3 667	
Sous-totaux "Vie associative"	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
	100 605	3 200
TOTAL "Vie associative"	103 805	
"Social"	BP 2008	
SUBVENTIONS 2008	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
Croix Rouge	100	
CCAS	45 000	
Foyer socio éducatif Collège	0	
Resto du cœur	257	
Téléthon (AFM)	300	
Vie libre	338	
Sous-totaux "Social"	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
	45 995	0
TOTAL "Social"	45 995	
"Divers"	BP 2008	
SUBVENTIONS 2008	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
Classes Vertes	4 000	
Concours de la Résistance	100	
Cdép. Pétanque "Master"	3 000	

Prévention Routière	100	
Tour de Franche Comté	3 000	
Sous-totaux "Divers"	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
	10 200	0
TOTAL "Divers"	10 200	
TOTAL "Général"	160 000	

Le conseil municipal, à la majorité et deux abstentions (Jean-Claude Tournier et Claude Girard) décide de verser les subventions ci-dessus aux associations locales et d'inscrire les sommes correspondantes au Budget Primitif 2008.

BUDGET GÉNÉRAL

16 – BUDGET GÉNÉRAL - Adoption du compte de gestion 2007

Rapporteur : Cédric PERRIN

Les résultats du compte de gestion 2007 étant en tous points identiques à ceux du compte administratif 2007, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion de 2007.

17 – BUDGET GÉNÉRAL - Adoption du compte administratif 2007

Rapporteur : Cédric PERRIN

Après présentation, M. le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif et se retire.

En l'absence de M. le Maire, M. TOURNIER met le CA 2007 au vote. Il est adopté à l'unanimité.

18 – BUDGET GÉNÉRAL - Affectation du résultat 2007

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prélever la somme de 169 188.57 euros à la section de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement constaté sur l'exercice 2007. Le solde soit 672 611.68 euros est maintenu en section de fonctionnement.

19 – BUDGET GÉNÉRAL – Budget Primitif 2008

Rapporteur : Cédric PERRIN

L'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote du budget primitif.

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT, le vote du budget annuel qui cette année doit intervenir avant le 15 avril a été précédé, dans le respect du délai de deux mois avant examen, d'un débat sur les orientations budgétaires générales le 25 février 2008.

Par ailleurs, la commission des Finances a été saisie du projet de Budget Primitif 2008 lors de la réunion du jeudi 3 avril 2008.

Le présent budget primitif, premier budget de la nouvelle mandature, a été élaboré dans un contexte bien particulier.

- La nouvelle municipalité a disposé d'à peine trois semaines pour déterminer les priorités 2008 tout en tenant compte des opérations engagées sur les exercices précédents.
- Le compte de gestion du Trésorier ayant été clôturé au début du mois, il a été particulièrement complexe de définir les investissements sans la prise en compte précise des résultats et reports.
- En l'absence de réunions de quartier et de nouvelles commissions, il a été impossible d'associer les habitants à cette préparation

Toutefois, ce budget marque le souhait de la municipalité de développer des projets ambitieux avec des méthodes renouvelées.

La municipalité confirme ainsi, à travers ses propositions, son engagement sur des projets structurants :

- L'Aménagement et la reconversion des Fonteneilles qui doivent permettre un nouveau souffle économique dans notre Cité.
- L'Aménagement du Centre ville avec l'installation d'une Supérette et la réalisation de la tranche 2 afin de moderniser et sécuriser les espaces pour une nouvelle attractivité.
- Une Politique de la ville et de l'Habitat ambitieuse pour construire notre avenir et attirer de nouvelles familles.

D'un point de vue général, la municipalité souhaite donner une nouvelle impulsion au Cadre de vie par la mise en œuvre d'un programme régulier de réfection des voies et des investissements très importants en matériels pour la propreté, l'entretien et l'aménagement des espaces extérieurs. Pour ce dernier point, le partenariat avec le Lycée de Valdoie pour l'aménagement du Parc des Cèdres est exemplaire de notre démarche qui vise à utiliser tous les potentiels de notre territoire, à associer les jeunes et à valoriser nos richesses.

Ce budget est en effet empreint de nouvelles méthodes de travail et de concertation qui sera mise en place.

Ainsi, l'équipe municipale fera réellement vivre toutes les commissions et associera les habitants aux groupes de travail des élus.

Sera menée une politique de proximité à l'écoute de tous, pour tous.

Dès cette année, nous proposons d'augmenter de 12 % l'aide au CCAS afin de mettre en œuvre de nouveaux projets en soutien aux plus démunis, aux personnes âgées ou handicapées. Par exemple, le CCAS sera largement associé au projet de « Portage à domicile » qui sera lancé cette année par la bibliothèque.

Pour les familles au sens large, nous souhaitons apporter une réponse efficace aux exigences de la vie moderne.

Grâce à notre Député, nous pourrions financer, cette année, la réalisation du Pôle Petite Enfance à l'ancienne perception. Autre exemple, nous avons d'ores et déjà budgété les sommes nécessaires à l'ouverture en août de la Maison de l'Enfant. Souvent exprimée lors de la campagne électorale, cette demande, si elle était confirmée par l'enquête menée actuellement, pourrait trouver réponse dès cet été.

Pour terminer, j'indique qu'une gestion rigoureuse et une recherche active des subventions nous permettront de trouver des marges de manœuvres pour notre projet, sans augmenter les impôts.

Nous nous y sommes engagés.

Je propose maintenant d'aller plus avant dans le détail et d'aborder la section de fonctionnement du BP 2008.

Après présentation et débat, le budget primitif 2008 est adopté à la majorité et deux abstentions (Françoise Gachot (2 voix))

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

20 - Indemnité de gardiennage de l'église communale

Rapporteur : Cédric PERRIN

Les villes ont la possibilité de verser une indemnité annuelle de gardiennage de l'église au gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à Mr le Curé de Beaucourt la somme de 464.49 € au titre du gardiennage de l'église pour l'année 2007.

DIVERS

21 - Travaux de chauffage dans l'Eglise - Demande de subvention

Rapporteur : Cédric PERRIN

Pour des questions de sécurité (risque d'émanation de CO2) et d'économie d'énergie, la commune pourrait envisager d'engager des travaux dans l'Eglise afin d'installer un générateur d'air chaud.

De plus, considérant que la rénovation de l'orgue sera bientôt terminée, il convient de veiller à sa préservation.

Le tableau de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montants (euros HT)	Recettes	Montants (euros HT)
Fourniture et pose d'un générateur d'air chaud	48 000	Ville de Beaucourt	7 000
		Amis de l'ORGUE	1 600
		Paroisse	15 400
		Subvention de M. le Député	24 000
TOTAL	48 000	TOTAL	48 000

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet d'installation d'un générateur d'air chaud à l'Église de Beaucourt, valide le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

22 - Création de poste

Rapporteur : Cédric PERRIN

Afin de permettre un avancement de grade pour un agent, **le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir un poste d'ATSEM principal de 2e classe à temps complet avec effet au 1er mai 2008.**

23 – Motion contre la fermeture d'une classe

Rapporteur : Bénédicte TISSERAND

Après consultation du Conseil départemental de l'Education Nationale, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a informé Monsieur le Maire, par courrier reçu le 7 avril 2008, du retrait conditionnel d'un emploi d'enseignant au sein de l'école élémentaire Bolle.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie demande à Monsieur le Maire de lui faire connaître l'avis de son conseil sous un délai d'un mois.

Pour Monsieur l'Inspecteur d'Académie, ces retraits sont justifiés par les prévisions d'effectifs en baisse.

En effet, les effectifs de rentrée pour 2007 étaient de 154 élèves pour 7 postes soit une moyenne par classe de 22 élèves.

Si cet effectif devait passer sous la barre des 146 élèves, un poste serait retiré pour une moyenne par classe de 24.33 élèves.

Cette suppression placerait l'école de Beaucourt à un chiffre supérieur de « 1.73 » élèves par classe par rapport à la moyenne départementale (soit + 7,65 %).

La moyenne serait la plus haute des 4 dernières années, celles pour lesquelles nous disposons de chiffres officiels.

Un comptage des élèves présents le jour de la rentrée sera donc effectué par l'inspection académique. Si le nombre d'élèves est supérieur à 146, tous les postes seront maintenus. Dans le cas contraire, un poste sera supprimé.

Rappelons que l'an passé déjà, l'Inspection Académique a opéré le retrait définitif d'un emploi à l'école élémentaire Centre B.

Cette décision de supprimer une nouvelle fois un poste à Beaucourt se base uniquement sur des considérations arithmétiques, sans prise en compte de la situation locale.

Notons que des seuils spécifiques existent pour les écoles classées ZEP ou REP mais que les enfants notamment de la CLIS ne sont pas pris en compte dans le calcul des effectifs.

Cette méthode nous paraît injuste et contraire aux objectifs de l'Education nationale d'améliorer le niveau d'éducation, en particulier en classe primaire, lieu d'acquisition des fondamentaux.

Ville de Beaucourt

Rappelons une nouvelle fois, qu'afin de limiter la baisse des effectifs, il sera important :

- d'inciter les nouveaux arrivants à mettre leurs enfants dans les écoles de la commune lorsque cela n'est pas le cas,
- de limiter au maximum les dérogations.

Pour tous ces éléments, le conseil municipal décide d'adresser à Monsieur l'Inspecteur d'Académie une motion exprimant le refus de l'assemblée d'une telle fermeture à Beaucourt.

Le texte serait le suivant :

Fermeture de classes à Beaucourt – Motion

Après consultation du Conseil départemental de l'Education Nationale, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a informé Monsieur le Maire de Beaucourt, par courrier reçu le 7 avril 2008, du retrait conditionnel d'un emploi d'enseignant au sein de l'école élémentaire Bolle.

Monsieur l'Inspecteur justifie ce retrait par une prévision d'effectif en baisse.

Le conseil municipal exprime son désaccord le plus ferme avec cette décision de supprimer une nouvelle fois un poste à Beaucourt.

En effet, cette décision se base exclusivement sur des considérations arithmétiques, sans prise en compte de la situation locale.

L'effectif prévisionnel de l'école Bolle pour la rentrée 2008/2009 est de 154 élèves. Il est donc supérieur au seuil de fermeture prévu à 146 élèves. Monsieur l'Inspecteur remet donc en cause les effectifs prévus par les enseignants et la mairie pour la rentrée prochaine.

Le conseil municipal relève que des seuils spécifiques existent pour les écoles classées ZEP ou REP mais que les enfants notamment de la CLIS ne sont pas pris en compte dans le calcul des effectifs.

Cédric PERRIN rappelle que l'an dernier il y a eu une diminution des effectifs qui sont passés sous le seuil de fermeture, ce qui a entraîné la fermeture définitive d'une classe à Centre B.

Cette année, l'effectif prévu est de 154 élèves et le seuil de fermeture est fixé à 146 donc, en principe, il ne devrait pas y avoir de problème puisque les effectifs comptent 8 élèves de plus que le seuil de fermeture.

A la rentrée 2008-2009, un comptage sera effectué par l'Inspection de l'Éducation Nationale. Cette situation est ubuesque.

Les élus sont en désaccord avec les projets de l'Inspection d'Académie et espèrent que l'effectif sera atteint.

D'ores et déjà, Monsieur le Maire a bloqué les demandes de dérogation sur la commune et pour les communes extérieures même si la commune est impuissante, ce qui est dommage.

Un point sera fait pour l'ensemble des dérogations avec l'ensemble des Directeurs d'écoles pour maintenir les effectifs à Beaucourt. En attendant, il faut espérer la levée du conditionnel.

Cédric PERRIN rappelle que des tracts sont diffusés par des parents d'élèves et par des élus de l'opposition qui ne sont pas des parents d'élèves.

En réponse, il précise que les crédits accordés aux écoles n'ont pas été diminués, qu'il souhaite le meilleur pour les écoles et qu'un courrier sera rapidement adressé à l'Inspection d'Académie.

Pour tous ces éléments, le conseil municipal, à la majorité et une abstention (Françoise Gachot), exprime son refus d'une telle fermeture conditionnelle à Beaucourt et adopte la motion proposée.

Ville de Beaucourt

Cédric PERRIN s'étonne de l'abstention de Françoise GACHOT qui ne vote pas contre la fermeture de classe.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et leur fait part de son espoir d'effectuer un bon travail ensemble.

Séance levée à 21h20.